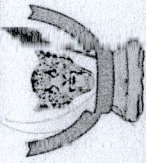


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATEIRE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 122/2022

A LA SOCIETE CENTRAL MOTORS.

Après avoir reçu le contrat du marché n° 001/GVT/COPIREP/SE/05/03/2024, conclu avec le COPIREP, pour un montant total hors taxe de dollars américains cinq cent cinquante-deux mille cinq cent quatre-vingt-six, vingt centimes (USD 552 586,20) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains trois mille huit cent soixante-huit, dix centimes (USD 3 868,10), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 02/07/2024.

Directeur Administratif et Financier

Sceau de l'Établissement

Mc. Claude KAYEMBE MBAYI
Directeur Général